

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2014

SIMPLIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TRAVAIL, DE LA FORMATION ET DE
L'EMPLOI - (N° 2165)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 15

présenté par
M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas utile de revenir sur la législation des 35 heures ; laquelle constitue un acquis social.

Par contre, il serait indispensable de pouvoir y déroger par des accords de branche dans les secteurs en tension.